

Procès-verbal du Conseil municipal du 25 août 2020 à 20h30

Présents : Jacqueline LARTIGUE, Marie-Christine BALADE, Pascal BERNARD, Isabelle BERNARD, François AUDIGNON, Patrick ANDRE, Delphine LUMALE, Amandine WISNIEWSKY, Jean-Louis DOS SANTOS, Maxence PEYROUX, Didier LAMBERT, Frédérique GALLITRE.

Absents : Alain MICHEL -> procuration à Pascal BERNARD
Didier ROSEC -> procuration à Didier LAMBERT
Josiane GUILLON

Secrétaire de séance : BERNARD Pascal

Présentation de la nouvelle Directrice de l'école primaire,

Madame le Maire demande de changer l'ordre du jour :

Changement 1 :

Report de la délibération concernant les statuts de la CDC pour lesquels elle n'a pas suffisamment d'informations à communiquer au conseil municipal qui ne pourra délibérer objectivement.

F. GALLITRE s'interroge. Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une volonté du nouveau bureau de la CDC. Dans le bureau précédent, l'ensemble des communes étaient représentées. Il semblerait que la nouvelle organisation change et ne les intègre plus dans les mêmes conditions.

D. LAMBERT demande le délai. Madame le Maire lui indique que le délai pour le vote de la délibération est de 3 mois.

Changement 2 :

Madame le Maire demande à ajouter le vote des subventions aux associations.

F. GALITRE répond qu'elle aurait bien aimé avoir été informée et avoir eu les informations avant le conseil municipal.

I. BERNARD, répond qu'elle a communiqué les éléments de préparation avant le déroulement de la commission. Elle n'a eu depuis aucune remarque. F. GALITRE en convient. I. BERNARD propose de distribuer les résultats de ces travaux au conseil municipal. F. GALITRE demande à avoir les informations plus rapidement pour avoir le temps de les étudier.

Madame le Maire demande si le conseil municipal désire le reporter au conseil municipal suivant. F. GALITRE et D. LAMBERT y sont favorables, D. ROSEC étant présent à la commission mais absent au conseil municipal.

P. BERNARD intervient pour désapprouver ce report. Il précise que les subventions aux associations sont habituellement votées en mars de l'année, que suite aux élections et à la pandémie, les associations ont été obligées d'attendre septembre et qu'il est temps qu'elles aient le versement de leur subvention.

Madame le Maire demande à voter le report de la délibération.

Le report est désapprouvé par 12 voix contre et 3 pour. Les subventions sont donc votées à la majorité.

Changement 3 : Madame Le Maire demande à ajouter la révision du tarif du broyage.

Aucune objection n'est faite pour rajouter ce point à l'ordre du jour

Points à l'ordre du jour :

➤ **Procès-verbal du conseil municipal précédent.**

D. LAMBERT et F. GALITRE votent contre. D.LAMBERT précise que ses remarques n'ont pas été prises en compte et c'est la raison pour laquelle il prend cette décision.

I. BERNARD, précise qu'elle a reçu les remarques 3 jours avant le conseil municipal alors qu'elle a communiqué le procès-verbal il y a plus de 3 semaines.

Elle demande que le secrétaire de séance définisse les délais à respecter pour communiquer les modifications à faire. Elle ajoute que ces modifications devront être votées au conseil municipal suivant pour être officielles.

➤ **Commission intercommunale des impôts directs pour la CDC. (CIID)**

Madame le Maire précise qu'un vote a déjà eu lieu pour la commune, il s'agit de procéder à un vote pour les représentants à la CDC.

1 titulaire : Madame le Maire

2 suppléants : François AUDIGNON et Maxence PEYROUX

Vote à l'unanimité.

➤ **Convention du RPI**

Madame le Maire indique que la convention est la même que celle de l'an dernier, que rien n'a changé.

F. GALITRE demande le bilan de l'année de fonctionnement. Madame le Maire explique qu'il y a « une inconnue » avec le chauffeur du bus vis-à-vis des enfants qui est parfois excessivement autoritaire. C'est à l'accompagnatrice de faire respecter la discipline, non au chauffeur. Elle ajoute qu'elle fera des voyages aléatoires dans le car.

Le coût du RPI est d'environ 30 871 euros par commune. La commune de Bernos doit rembourser à la commune de CUDOS 3 315 euros, somme incluse dans le coût cité plus haut.

F. GALITRE demande s'il y a un budget RPI. D. LUMALE répond qu'il n'y a pas de budget, chaque commune gère ce qui est de sa responsabilité communale.

M. PEYROUX demande ce qui change par rapport à la situation avant le RPI. ? Madame le Maire répond qu'il y a très peu de différences.

D. LAMBERT ajoute que l'objectif est de sauver une classe.

Vote à l'unanimité pour le renouvellement de la convention du RPI.

➤ **Délégués de quartier**

Madame LARTIGUE RENOUIL fait voter la charte des délégués de quartier. Elle précise que les délégués de quartier sont bien disposés géographiquement dans la commune. 1 à la Gare, 1 à Bacourey, 1 à Labarsouque et 1 à Taleyson. M. PEYROUX demande s'il peut être délégué de quartier. Il lui est indiqué que la charte précise que les élus ne peuvent pas être délégués de quartiers.

Vote à l'unanimité.

F. GALITRE demande si les voisins vigilants sont anonymes. Madame le Maire répond que c'est la gendarmerie qui gère ce point et qu'elle-même n'a pas été informée de leur identité, qu'elle pourrait mais qu'elle n'a pas demandé la liste. Ils sont au nombre de 4.

➤ Tarifs du gîte

F. GALITTE souhaite que ce dossier soit vu par la commission du gîte au préalable.

Madame le Maire juge cette demande légitime et accepte le report du vote au prochain conseil municipal.

Madame LARTIGUE RENOUIL explique que l'équilibre ne sera pas assuré cette année du fait du COVID.

F. GALITTE précise qu'il faut bien étudier l'augmentation des tarifs pour rester compétitif.

M. PEYROUX et D. LUMALE interviennent pour dire que les tarifs sont peu onéreux. D. LUMALE a fait l'étude avec d'autres gîtes ou maison d'hôte, les augmentations seront raisonnables. Elle ajoute que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2018.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

➤ Subventions associations

I. BERNARD explique le contexte des subventions. Les dossiers non reçus n'auront pas de subvention. Les subventions proposées sont les mêmes que celles de l'an dernier. Des associations n'ont pas rempli complètement les dossiers, mais elles seront subventionnées. Les prêts annexes (foyer, photocopies) n'entrent pas dans le calcul de la subvention.

11 associations seulement ont rempli leur dossier et bénéficieront de leur subvention.

Certaines associations ont précisé qu'elles n'avaient pas forcément besoin des mêmes subventions que l'an dernier.

D. LAMBERT demande pourquoi le canoë kayak n'est pas dans la liste. I. BERNARD répond qu'aucun dossier n'a été déposé. Le judo et le tennis n'ont pas demandé de subventions.

L'amicale des pompiers ont un projet mais sont très impactés par la COVID19. Cette subvention permettra de les aider à subventionner leur évènement de novembre.

Mr PEYROUX demande pourquoi le nom de l'association « Les fervents de la Gaule Grignolaise. » Il lui est précisé que cette association de pêche regroupe plusieurs communes.

L'association « Saint Vincent du Bazadais » n'apparaît pas dans le tableau des associations parce qu'elle a eu une subvention par l'intermédiaire du CCAS.

L'association des restos du cœur sont ajoutés à la liste. La subvention est de 770 €, soit 70 € par bénéficiaire dans la commune, comme pour l'association Saint Vincent du Bazadais. Le nombre de bénéficiaire est passé de 9 familles à 21. Madame le Maire s'inquiète pour l'année 2021.

D. LAMBERT demande à qui est donné la subvention. F. GALITTE demande si on peut verser plus local.

P. BERNARD répond qu'en tout état de cause l'essentiel est que les Beaulacais soient aidés où que soit versée la subvention. Par le passé, il n'y avait pas de demande de la part des restos du cœur malgré que des Beaulacais soient bénéficiaires.

F. GALITTE demande le rôle de l'association USEP. Il s'agit d'une association qui intervient sur le temps scolaire à BERNOS-BEAULAC et CUDOS

I. BERNARD lit le courrier reçu.

Vote des subventions aux associations à l'unanimité.

➤ Tarifs du broyage

Le prix du broyage est actuellement de 10 €. Le nombre des agents est de 2. Madame le Maire dit que le prix reste très faible. JL. DOS SANTOS précise que le tarif ne couvre pas le salaire des agents.

Ce broyage reste un service à la population. D. LAMBERT ajoute qu'on ne peut pas brûler dans la commune. Le nombre de broyages restent très limité. 5 broyages ont été fait durant l'été.

F. GALITRE propose de passer le tarif à 20 €. D'autres proposent 30 €.

Divers débats sont tenus autour de cette augmentation. Le principe reste acquis en partant du principe que le travail doit être fait par un unique agent avec l'aide de la personne qui loue le matériel. Le nouveau montant est de 20 €.

Vote à l'unanimité

Questions diverses ?

D.LAMBERT demande la nature du recrutement du saisonnier recruté. Le saisonnier recruté n'est pas passé en commission parce que c'est un CDD.

Le distributeur retenu pour la cantine est AGAPRO pour début octobre. Les effectifs des communs satellites devront être donnés 15 jours avant pour une meilleure planification des achats.

Les satellites sont d'accord pour fournir ces informations.

F. GALITRE demande si une commission s'est réunie pour la DGS. Madame le Maire dit qu'il y a des choses en cours. Du travail a été retrouvé et rattrapé par le personnel présent. Madame le Maire ajoute que c'est très compliqué.

F. GALITRE demande si les CR des commissions sont envoyés systématiquement à tout le conseil. Madame le Maire ajoute que les CR seront envoyés à l'ensemble du CM.

F. GALITRE demande si les commissions sont ouvertes à tout le conseil municipal. Madame le Maire répond que lorsque cela est possible, elle y est favorable.

P. BERNARD ajoute que le planning des commissions doit être fait avec les membres de la commission uniquement.

P. BERNARD propose de faire l'organisation des commissions uniquement pour les membres et de communiquer le compte rendu ensuite à l'ensemble du conseil.

Madame le Maire explique que l'étude des projets a commencé mais que la réelle mise en œuvre commencera en septembre, la problématique étant que M. PRADAL ne vient pas aux réunions qu'il a confirmé. L'urgence est de réaliser la réfection de la toiture d'une partie de la Mairie. D. LAMBERT confirme que M. PRADAL est régulièrement en retard.

Madame le Maire fait le point sur les jeux de l'école. JP MERIC a remis en état les jeux, mais le menuisier qui devait s'occuper des socles est aux abonnés absents.

F. GALITRE demande des précisions sur les travaux liés à la bibliothèque de l'école. Madame le Maire explique que les personnes âgées n'allaient plus à la bibliothèque du fait des difficultés d'accès. La bibliothèque a donc été déplacée.

Madame le Maire explique la nature des travaux pour le parking de l'école. Le bus passera par CHAULET pour ne jamais reculer et stationnera sur un emplacement créé.

Madame le Maire explique les changements à l'école pour la garderie. Elle précise que les décisions prises ont été faites avec l'équipe enseignante. Les effectifs de la garderie sont de 40 enfants, ce qui nécessite ces aménagements.

A. WISNIEWSKY ajoute que la motricité est faite à l'extérieur la plupart du temps. Madame le Maire précise que toutes les activités pouvant être faites à l'extérieur seront pratiquées à l'extérieur. Un bilan sera fait.

Madame le Maire ajoute que les employés municipaux ont réalisé un abri pour les vélos.

L'accès des voitures au gîte est réservé aux locataires du gîte. L'accès aux rives du Ciron reste possible à pieds ou en vélo.

Les agents ont également fabriqué les barrières du Gite. A l'unanimité il est constaté que les agents techniques ont retrouvé une réelle motivation.

F. GALITTE demande le rôle des délégués du SICTOM, une réunion ayant eu lieu récemment et à laquelle elle n'a pas été invitée.

P. BERNARD répond que ce sont certainement les délégués communautaires qui étaient invités.

Madame le Maire ajoute qu'une réunion du DFCI va avoir lieu à Bernos-Beaulac. Elle recherche encore 2 personnes (conseillers techniques) pour faire partie de la commission. Ces personnes doivent savoir lire une carte et savoir où sont les points d'eau.

F. GALITTE demande des explications concernant le reversement des 100 € à François AUDIGNON.

Madame le Maire explique que son indemnité est d'environ 1500 euros. Elle est inférieure à ce qui a été voté lors d'un précédent conseil municipal. Celle du délégué technique sera de 100 euros. Cette dernière subvention est le fait du Maire et n'a pas besoin d'une délibération.

Madame le Maire lève la séance.

Les membres du Conseil municipal

Le Maire